Assurance multirisque suite décès

Par Jenn077

Bonjour,

J'aurais besoin d'information suite au décès de ma maman qui s'est produit en novembre 2021 des suites d'un cancer.
Elle est décédée après quelques semaines à l'hôpital.

Voilà ma maman avait contracter une assurance multirisque des accidents de la vie en 2014.
La compagnie d'assurance n'a pas voulu me donner plus d'information malgré le fait que j'ai envoyé tout mes documents en aout 2022 (pas avant vu que je n'étais pas au courant de ce contrat).

En effet, ma maman était surendetté fiscalement et avait un procès pour récupérer un bien immobilier en cours.

Au vu des dettes que je connaissais via les documents que j'ai pu récupéré et les échanges téléphoniques avec son avocat j'ai fais une renonciation de succession.
Néanmoins l'assurance me dit que le contrat multirisque de maman ne rentre pas dans la succession.

Pourriez vous m'indiquer si cela est véridique ?

De plus j'ai relu et relu le contrat en question et je ne trouve aucune information m'indiquant le calcul d'une éventuelle somme que je devrais recevoir par cette assurance.
Eux bien entendu refuse de me dévoiler le mode de calcul donc je reste dans le flou quant à mon droit sur tout cela.

Pourriez vous m'éclairer s'il vous plait ?

Merci par avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il semblerait que le risque "accident de la vie" couvre les conséquences d'un accident, mais pas d'une maladie.
Le mot "accident" doit être défini dans le contrat.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3048]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3048[/url]
Il est fort possible que cette assurance ne vous doive rien.